

Seance ordinaire du 14 fevrier 1897.

L'an mil huit cent quatre vingt dixsept, le quatorze fevrier, a midi, le conseil municipal de Laysards s'est reuni extraordinairement, au lieu habituel de ses seances, sous la presidence de M. le maire, pour la tenue de sa de premiere session ordinaire.

Ont ete presents: M. M. Campout, maire, de Laysards, Dutemp, Derive, Delucropt, Bessier, Pichard & Berot, lesquels forment la majorite des membres en exercice et presentent remarquablement delibere. M. M. P. Berot, adjoint, M. J. Simon de Laysards a ete élu secretaire et il a accepte.

M. le maire donne communication au conseil de la lettre de M. l'agent voyer cantonal relatif aux banniers phlegmes sur le plan cadastral, qui n'est qu'une reconnaissance, et declare que la propriete de Laysards est traversee par des ruisseaux et que les habitants de la commune ont profite depuis un temps immemorial. Ces ruisseaux sont indispensables a la fertilete des villages des environs de la commune de Laysards. Dans ces conditions le conseil est d'avis de maintenir la permission des dits ruisseaux et se reserve de faire valoir ses droits quand il lui plaira.

Ont signe: S. Derive, J. Delucropt, P. Dutemp

Campout s. de Laysards

Le sont obtenus M. M. Pichard & Berot, M. Bessier, malade d'est retire avant la fin de la seance. Meme source M. le maire expose que dans sa seance du 10 janvier dernier la Commission administrative a liste des indigents de la commune, secours pour l'assistance medicale gratuite.

Cette liste, comprenant 70 noms, est felicement acceptee et approuvee par le conseil. On a procede ensuite a l'election d'un siec president pour l'assistance medicale gratuite: M. Derive ayant obtenu la majorite des voix a ete élu et a accepte.

Ont signe: S. Derive, J. Delucropt, P. Berot, P. Dutemp, S. de Laysards, Derive

L'est obtenu M. Bessier, malade, Campout d'est retire avant la fin de la seance.

N. 283. M. Raymond de Laysards. Protestation contre les banniers phlegmes par M. Raymond de Laysards.

N. 284. Approbation de la liste des indigents secours par l'assistance medicale gratuite.